



UNIVERSITÉ DE FRIBOURG  
UNIVERSITÄT FREIBURG

UNIVERSITÉ DE FRIBOURG SUISSE  
Département de philologie classique

*Bachelor:*  
**Langue et culture latines**  
**Programme à 30 crédits ECTS**

Le présent plan d'études s'appuie sur le règlement en vigueur pour l'obtention du diplôme universitaire (niveau Bachelor européen) à la Faculté des lettres de l'Université de Fribourg (Suisse). Il entre en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2017. Les étudiant-e-s qui débutent leurs études à partir du semestre d'automne 2017 y sont donc automatiquement soumis.

Les études peuvent débuter au semestre d'automne (septembre) ou au semestre de printemps (février).

### Plan d'études

Ce programme en langue et culture latines est conçu pour les étudiant-e-s qui souhaitent enrichir une voie d'études principales par un complément en langue et littérature et qui nourrissent un intérêt pour l'Antiquité. La formation repose sur l'apprentissage et l'approfondissement de la langue latine par des exercices et des lectures de textes en langue originale ainsi que sur l'interprétation des documents littéraires par des cours et des proséminaires. Le travail sur les témoignages littéraires permet d'acquérir la maîtrise des méthodes philologiques et est replacé dans le cadre plus large de la culture et de l'histoire gréco-romaine.

Les conditions d'accès sont une maturité avec latin ou le latin pour débutants (Latinum). Des cours de latin pour débutants sont offerts par le domaine : il est possible d'effectuer ce rattrapage durant les premières années d'études.

#### **Langues d'enseignement**

L'enseignement est dispensé en français et en allemand. Les étudiant-e-s sont autorisé-e-s à rédiger leurs travaux écrits et à passer leurs examens écrits et oraux dans l'une des deux langues. Avec l'accord de l'enseignant-e, une autre langue peut être choisie. L'étudiant-e qui fréquente des enseignements en langue allemande et en langue française dans une proportion de 40% à 60% et réussit l'évaluation dans la langue correspondante obtient la mention bilingue pour le programme Langue et culture grecques.

#### **Schéma d'études**

Ce programme prévoit pour un module propédeutique permettant de consolider les connaissances de base en latin (1 module à 15 crédits ECTS) auquel s'ajoute un module de lecture et littérature (15 crédits ECTS).

## **LES MODULES**

	CRÉDITS
<b>1. LATIN PROPÉDEUTIQUE</b>	<b>15</b>
Introduction à la philologie classique	3
Histoire de la littérature latine	3
Exercices de latin	3
Langue latine	3
Lecture latine de 1 <sup>e</sup> année	3
<b>2. LECTURE ET LITTÉRATURE LATINES</b>	<b>15</b>
1 lecture latine de 2 <sup>e</sup> -3 <sup>e</sup> année	3
1 proséminaire de latin	3
3 cours de littérature latine	3x3

### MODULE 1 : PROPÉDEUTIQUE (15 ECTS)

<b>15 CRÉDITS</b>	Le module propédeutique (15 crédits ECTS) consolide les compétences de base en dispensant un enseignement général à la fois sur la langue et sur le contexte historique et littéraire.
-----------------------	--

<b>3 CRÉDITS</b>	<b>Introduction à la philologie classique</b> Ce cours initie les étudiant-e-s au métier de philologue en leur fournissant les bases méthodologiques et en leur présentant les principaux outils. Ce cours doit être suivi durant la première année de Bachelor.
----------------------	---

<b>3 CRÉDITS</b>	<b>Histoire de la littérature latine</b> Des débuts de la République au III <sup>e</sup> siècle ap. J.-C., le survol des textes littéraires de langue latine doit permettre aux étudiant-e-s de mieux contextualiser les auteurs dans une époque, un genre et dans une tradition littéraire.
----------------------	---

<b>3 CRÉDITS</b>	<b>Exercices de latin</b> Les étudiant-e-s consolident leurs connaissances grammaticales à travers différents exercices.
----------------------	---

<b>3 CRÉDITS</b>	<b>Langue latine</b> Dans le cadre de ce cours, les étudiant-e-s acquièrent des connaissances en histoire de la langue latine, ils se familiarisent aux notions rhétoriques et stylistiques et renforcent leur maîtrise de la métrique.
----------------------	--

<b>3 CRÉDITS</b>	<b>Lecture latine de 1<sup>e</sup> année</b> Ce cours de lecture réservé aux étudiant-e-s de 1 <sup>e</sup> année, basé sur des textes en langue originale (latin), permet aux étudiant-e-s d'entraîner leurs compétences de traduction et d'enrichir leur vocabulaire.
----------------------	--

### MODULE 2 : LECTURE ET LITTÉRATURE (15 ECTS)

<b>15</b>	Le module de lecture et littérature (15 crédits ECTS) permet d'entraîner les
<b>CRÉDITS</b>	compétences de traduction tout en donnant l'occasion d'approfondir la connaissance d'un auteur ou d'un genre.

  

<b>3</b>	<b>1 lecture latine de 2<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> année</b>
<b>CRÉDITS</b>	Dans le cadre du cours de lecture destiné conjointement aux étudiant-e-s de 2 <sup>e</sup> et de 3 <sup>e</sup> année, les étudiant-e-s sont amenées à lire des textes en langue originale (latin) dont le commentaire linguistique et littéraire, dispensé par l'enseignant, vise à renforcer leurs connaissances.

  

<b>3</b>	<b>1 proséminaire de latin</b>
<b>CRÉDITS</b>	Dans le cadre du proséminaire destiné conjointement aux étudiant-e-s de 2 <sup>e</sup> et de 3 <sup>e</sup> année, les étudiant-e-s sont amenés à lire des textes antiques en langue originale (latin) et à développer une réflexion sur des aspects précis concernant un auteur ou une œuvre littéraire latine. Pour cela, ils utilisent les outils propres à la recherche en philologie classique.

  

<b>3x3</b>	<b>3 cours de littérature latine</b>
<b>CRÉDITS</b>	Les cours de littérature permettent aux étudiant-e-s d'aborder des auteurs, des genres, des motifs ou des aspects plus précis de la langue et de la littérature latines.

## L'ÉVALUATION

Conformément aux Directives concernant l'évaluation des prestations d'études, l'attribution des crédits ECTS et la validation des modules à la Faculté des lettres de l'Université de Fribourg en vigueur, chaque enseignement fait l'objet d'une évaluation écrite ou orale soit au cours du semestre soit à l'issue du semestre. Le mode d'évaluation est spécifié au début du semestre.

1. Un enseignement ne peut être validé qu'une seule fois.
2. La note d'un module est la moyenne des notes obtenues dans les unités d'enseignements évaluées constituant le module. Toutes les notes doivent être suffisantes.
3. La moyenne des 2 modules constitue la note finale.
4. Les épreuves ayant reçu une note insuffisante ne peuvent être répétées que deux fois. Les sessions de rattrapage sont exclusivement réservées aux étudiant-e-s ayant subi un échec.
5. Chaque enseignement est validé par une évaluation notée.
  - 5.1. Pour les cours de littérature, l'évaluation assortie d'une note se fonde sur un examen à la fin du semestre.
  - 5.2. Pour les lectures de 1<sup>e</sup> année, l'évaluation assortie d'une note se fonde sur un test de traduction et un examen oral. Pour les lectures de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année, l'évaluation assortie d'une note se fonde sur un test de traduction.
  - 5.3. Pour les proséminaires, l'évaluation assortie d'une note se fonde sur une présentation orale et un travail écrit (interprétation littéraire) d'une dizaine de pages au minimum.
  - 5.4. Pour les exercices et les cours de langue, l'évaluation assortie d'une note se fonde sur un examen écrit à la fin du semestre.

## MESURES TRANSITOIRES

1. Les étudiant-e-s ayant débuté leurs études au semestre d'automne 2016 et étant soumis-e-s au plan d'études du 28 avril 2009 du programme d'études « Philologie Classique » peuvent transiter vers le présent plan d'études jusqu'au début du semestre d'automne 2017.

2. Le/la conseiller/ère aux études décide des modalités de transition en fonction de l'avancement des études.